cordat serait respecté ? C'est le cas de respecter cet engagement, puisque le service des aumôniers des hôpitaux existe en vertu d'un arrêté de Brumaire an XI, arrêté fondé sur les dispositions mêmes du Concordat.

Courrier de Paris

28 décembre.

Le devoir de tout chroniqueur qui se respecte étant, à cette époque de l'année, de faire une tournée d'inspection chez les confiseurs, je me suis livré hier à cette occupation, plus intructive qu'elle n'en a l'air au premier abord.

Je commence par constater que tout va bien. Les fondants sont sous les armes. Les dragées flanquent les fondants, en manière d'éclaireurs. Les pralines se réservent, massées solidement, prêtes à donner au premier signal dès qu'un carré viendrait à être entamé. Les mesures sont bien prises, et si le général Farre avait su maintenir aussi bien l'organisation militaires que Siraudin-Rheinart, pour ne citer que le ministre de la confiserie parisienne, sait maintenir l'organisation de ses boîtes de bonbons, il n'y aurait rien à redire.

Chaque année je fais le désespoir de Rheinart par cette question cependant bien naturelle :

— Eh bien ! avons-nous un bonbon parlementaire, cette année-ci ?

Les circonstances exceptionnellement favorables, j'ose le dire, de l'an 1881, me faisaient cette fois la partie belle et j'avais déjà médité toute une confiserie politique, — tel, M. Thiers, qui ne montait pas à cheval, et dirigeait encore moins une armée, traçait des plans de campagne, et, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dit carrément pourquoi Masséna a perdu telle bataille, et comment, en faisant ceci ou cela, Masséna l'eût aussi clairement gagnée que deux et deux font quatre.

D'abord une boite dite : *Boite Grand Ministère* me paraissait tout indiquée. Elle aurait été divisée par compartiments, mais non pas égaux. Au centre, occupant presque toute la place, j'aurais placé un immense caramel, bonbon envahissant un croquant. D'humbles fondants l'eussent entouré. Ces fondants eussent représenté, naturellement, les ministres. Ils eussent été dévorés les premiers, et on eut pu les remplacer fréquemment avant d'aborder le grand caramel.

La *Boite révision* souriait également à mes idées de confiserie allégorique. Je la voyais ainsi : en forme d'hémicycle, comme le Sénat. On ouvrait la boite et l'on apercevait une majorité de dragées roses et une minorité de pralines rouges. Image du Sénat, avant la menace de révision. Sur un conseil écrit en grosse lettres, sur la boite, on retournait les dragées roses, elles étaient rouges à l'autre extrémité, en sorte que, instantanément, rien que sur la menace de révision, une majorité rouge remplaçait la majorité rose, et cela sans changer une seule dragée.

Le même principe eut présidé à la *Boite scrutin de liste* : boite par compartiments, par liste : toutes les dragées d'une seule et même couleur. On les retourne : ô merveille ! il y en a des blanches, des bleues, des vertes, des orange, des chocolat, etc. Elles n'étaient rouges que d'un côté, par discipline et par obéissance.

Siraudin-Rheinart, ai-je besoin de le dire a été indigné de ces projets subversifs. Jamais de politique, m'a-t-il dit : c'est bien assez des journaux. La littérature, l'art, tant que vous voudrez. J'ai créé les *Ephémères*, j'ai créé les *Intimes*, j'ai créé les *Diables noirs*, j'ai même créé le *Capoul*. J'en créerai encore bien d'autres. Mais le bonbon d'opposition, jamais. Un bonbon qui résiste ne serait plus un bonbon.

— Ce serait un jury ! ai-je répondu. Voyons, une boite de douze bonbons seulement, en donnant à la boite la forme d'un dauphin ?

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire a répliqué sévèrement Rheinhart. Mais je ne vous engage pas à quitter la presse pour la confiserie. Vous en ignorez les premiers principes.

— Qui sont ?

— Fondre sous la dent, sans arrière-pensée, et se laisser manger sans phrases.

Je renonce à la carrière de confiseur. Mais il me semble que la politique telle qu'elle se pratique aujourd'hui ressemble beaucoup à la confiserie. M. Gambetta est le premier confiseur parlementaire de ce temps.

DANCOURT.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Les prévisions du président de notre Chambre de commerce, M. Delfosse, étaient justifiées.

Nous faisions pressentir hier, que malgré l'importance de la réunion provoquée par M. Delfosse, il était possible que les délégués des centres lainiers ne soient pas reçues par MM. Gambetta et Rouvier.

Nous recevons à l'instant, la dépêche suivante :

Paris, 29 décembre, 5 h. s.

La réunion générale de délégués de l'industrie lainière a eu lieu aujourd'hui.

Des représentants de l'industrie et des Chambres de commerce de Roubaix, Tourcoing, Mazamet, Castres, Elbœuf, Reims, etc., etc. y assistaient.

M. Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix, a chargé plusieurs membres de la réunion de faire des démarches auprès de M. le président du Conseil et de M. le ministre du commerce, relativement aux négociations commerciales entamées avec l'Angleterre au sujet des traités de commerce.

Ces messieurs n'ayant pu obtenir de nos ministres la faveur d'une audience, ont du se contenter d'adresser par lettre, leurs observations à M. Rouvier.

Cette nouvelle est grave et nous fait craindre pour le résultat final des négociations.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Un journal de Lille publie la note suivante :

Tourcoing, 28. — Une dépêche émanant du ministère de l'instruction publique fait savoir que c'est par suite d'une confusion que le conseil supérieur a émis un avis concluant à la création à frais communs d'un lycée entre les deux villes. En conséquence, le projet primitif de la municipalité (érection d'un Lycée d'enseignement spécial, à Tourcoing, avec participation de l'Etat pour moitié) subsiste intégralement,

Nos édiles comme nous le prévoyions ont été effarouchés de la dépêche Havas. Ils ont écrit à Paris d'où ils ont reçu une réponse rectificative, qu'ils ont envoyée au journal du chef-lieu, ayant frappé d'ostracisme la feuille locale.

Néanmoins cette rectification ne convaincra personne. Nous serions curieux d'avoir le texte de la décision du Conseil supérieur ; nous y trouverions, croyons-nous, des éclaircissements qui n'auraient rien de commun avec l'officieux renseignement donné par la municipalité de Tourcoing à notre confrère de Lille. G. B.

Par décret présidentiel, sont nommés juges de paix : à Pont-à-Marcq, M. Dumesnil ; Au Câteau, M. Herlem ; à Marcoing, M. Boutemy.

RECEPTIONS. — M. le Préfet du Nord recevra les autorités civiles et militaires, dimanche 1er janvier, de une heure à deux heures.

On lit dans le *Figaro* :

Le théâtre des Arts, à Rouen, va prochainement rouvrir ses portes.

Les travaux de reconstruction peuvent être considérés comme achevés. Les sculptures du fronton, de M. Chapu, et les fresques, de M. Léon Glaize, sont terminées.

Le directeur manque encore. Il est vrai que la saison est sérieusement entamée et que l'inauguration du nouveau théâtre pourrait être reculée à l'hiver prochain. Mais la municipalité, qui a dépensé 3 millions 500,000 francs et qui offre 130,000 francs de subvention, tient à avoir un directeur dans le plus bref délai.

Exactement comme à Roubaix, — avec cette légère différence, que notre ville ne dépense pas un centime pour la construction de ses théâtres; que la subvention est de 6,000 francs, au lieu de 130,000 : et que nous avons un directeur qui, avec les ressources dont il dispose, trouve moyen de représenter très convenablement le *Petit Duc*, le *Chalet*, les *Mousquetaires au Couvent*, etc., etc.

Et si nous possédons bientôt un hippodrome-théâtre, ce sera grâce à l'initiative privée.

On a bien parlé, en ces temps derniers d'un projet de théâtre à ériger sur la place de la Liberté, à l'endroit où se trouvent actuellement les ruines de la caserne de gendarmerie; on a parlé également de le construire sur la Grand-Place comme pendant à notre Hôtel-de-Ville, mais notre budget local est déjà assez surchargé, et puisque nous allons avoir deux théâtres appartenant à des particuliers nous croyons que la ville fera sagement en n'en construisant pas un troisième, pour le moment du moins.

Nous sommes maintenant dans une bien mauvaise passe d'accidents sur la route de Lille à Roubaix. Avant-hier, nous disions qu'un camions chargé de produits chimiques, s'était effondre non loin du pont de Croix, en pleine voie ferrée des tramways.

Hier soir, c'était au Pont-du-Breucq que pareille mésaventure arrivait à un tombereau lourdement chargé, et toujours sur les rails. Il en est résulté une fois encore un retard de près d'une demi-heure dans la circulation des cars.

Hier soir, vers huit heures, pendant que le domestique de M. Lefebvre-Hennart, négociant en vins et liqueurs, était occupé à décharger chez M. Hermain, rue du Fontenoy, un fût de genièvre, un voleur a enlevé un panier de 25 bouteilles de champagne, qui se trouvait sur la voiture et a disparu si prestement, qu'il a été impossible de retrouver sa trace.

On annonce que M. Tremel, le guitariste célèbre, donnera une séance demain soir, au *Cercle du Progrès*, à Roubaix.

LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET LE GÉNÉRAL FAIDHERBE.— La Société de secours mutuels des anciens sous-officiers de Lille, en réponse à une démarche qu'elle avait faite auprès du général Faidherbe, pour lui offrir la présidence d'honneur, vient de recevoir la lettre suivante :

Messieurs et chers compatriotes,

Vous avez bien voulu m'offrir la présidence d'honneur de votre Société dans la séance de l'Assemblée générale du 4 démbre.

Je ne puis qu'accepter avec reconnaissance l'honneur que vous me faites en m'associant à l'esprit de solidarité et de patriotisme qui vous réunit.

Ma santé et mes occupations ne me permettent pas de prendre part à vos travaux, mais je fais des vœux pour la prospérité de votre œuvre.

Veuillez agréer, etc.

Le Général de division, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, L. FAIDHERBE.

On écrit de Paris que, dans la séance où il a approuvé le projet de canal du Nord sur Paris, le Conseil général des ponts-et-chaussées a donné également un avis favorable à un projet de canal de jonction entre l'Escaut et la Meuse.

Les journaux de Lille signalent la fuite d'un banquier, M. Dufils dont les bureaux étaient situés rue Esquermoise. Il parait que depuis quelque temps déjà, des bruits fâcheux couraient sur le compte de la banque Dufils.

M. Dufils avait, en effet, placé parmi sa clientèle des valeurs *véreuses*, qui ne rapportaient aucun intérêt, et que ceux qui les avaient achetées ne trouvaient pas à revendre. Les récriminations commencèrent et augmentèrent peu à peu. D'autres personnes avaient déposé de l'argent chez M. Dufils, et, alarmées par les rumeurs publiques, allaient le réclamer avec instance.

Le banquier s'est alors décidé à prendre la fuite, et toutes les recherches faites depuis hier pour le découvrir n'ont pas abouti.

Le nombre des victimes de M. Dufils est malheureusement considérable. Les scellés ont été apposés hier, sur les bureaux de la banque.

Le nommé Boutemans, Alphonse, journalier à Wazemmes, rue des Rogations, 24, s'est marié le 9 mai dernier avec la nommé Mathilde Fléchie, dont les parents habitent Loos.

Pour toute dot, Mathilde appporta à son mari un très gros garçon de 15 mois. Malgré ce présent, dont Alphonse aurait bien pu se passer, le jeune couple passa en bonne intelligence le commencement de la lune de miel.

Mais bientôt les querelles se succédèrent et devinrent iellement fréquentes et violentes que l'épouse, craignant pour sa sécurité, se vit forcée, avant-hier soir, de porter plainte au commissaire de son quartier et de lui demander la marche à suivre pour arriver à une séparation judiciaire. Ce fonctionnaire l'autorisa à retourner chez son père en attendant l'instruction de l'affaire.

Hier matin, vers sept heures et demie, Alphonse arrivait chez son beau-père, tenant à la main un couteau grand ouvert, demandant d'un ton qui ne laissait aucun doute sur ses intentions, où était sa femme; celle-ci, à l'aspect de ce furieux, avait cru prudent de se réfugier précipitamment au second étage de la maison, où son mari ne tarda pas à la suivre.

Mathilde, se voyant sur le point d'être atteinte par ce forcené, n'hésita pas, ouvrit sa fenêtre et se précipita dans la rue. M. le docteur Pruvost, appelé en toute hâte, ne constata aucune fracture, mais une hémorrragie interne qui pourrait avoir des suites d'autant plus graves que cette jeune femme est dans un état intéressant. Le mari est entre les mains de la justice.

Hier matin, vers 3 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. P. Mayer, marchand de fuseaux, rue de Douai, 25, à Lille.

Le poste de pompiers, aussitôt prévenu, arriva sur les lieux du sinistre et se rendit maître du feu en un instant. Les pertes purement matérielles, sont de peu d'importance. La cause du sinistre est inconnue.

Les pertes s'élèvent à 3,000 fr. Il y a assurance.

Le feu a pris dans le séchoir.

La nuit dernière, un incendie s'est déclaré rue Ste-Catherine, 91, chez le sieur Devos, épicier, à Lille. Toutes les marchandises ont été détruites. On évalue les pertes à 2,500 francs environ.

Si le feu n'avait pas été pris à temps, on aurait eu de grands malheurs à déplorer, car plusieurs ménages d'ouvriers et beaucoup d'enfants logent dans cette maison.

Deux tonneaux de pétrole qui étaient dans la boutique, ont pu être enlevés avant qu'ils n'aient fait explosion.

Le nommé Wuilbaut, artilleur, dont nous avons raconté la tentative de suicide, due à son dégoût du service militaire, a succombé mardi matin à sa blessure.

Wuilbaut était âgé de 21 ans; il sera enterré jeudi à Vieux-Condé.

Le malheureux jeune homme habitait avec sa grand'mère, qui est fort riche et dont il était le seul héritier.

M. Richardet, ancien rédacteur en chef du *Petit Nord*, vient de fonder, à Nice, où des raisons de santé l'ont engagé à se fixer, un nouveau journal quotidien, la *France méridionale*, dont le premier numéro a paru la semaine dernière. C'est une publication quotidienne, de grand format, moitié politique, moitié littéraire.

Le Conseil municipal de Tourcoing a traité les affaires suivantes dans sa session extraordinaire de novembre (séances des 20 et 24 décembre).

Remplacement de M. Letuppe, conseiller municipal démissionnaire, dans différentes commissions.

Complètement de la délibération du 22 novemvembre dernier concernant le lycée.

Présentation du budget communal des finances, qui aura à donner son avis sur la question de location des terrains du cimetière annexés au patronage.

Designation des emplacements des bascules publiques au Tilleul et rue Latérale. Sortie de la nouvelle gare aux marchandises.

Homologation du cahier des charges pour d judication d'imprimés, fournitures des bureaux pour les services municipaux, pour la perception des droits de places sur les foires et marchés.

Autorisation de proroger pour trois mois la location des boutiques des halles aux conditions actueles.

Inscription en recette du produit de la vente du plan de la ville.

Communication par le maire d'une lettre ministérielle au sujet du projet d'embranchement du canal.

Homologation du cahier des charges pour l'adjudication du pavillon de la bascule des Halles.

Homologation des 39 rapporteurs de la commission d'assainissement des logements insalubres.

Acquisition d'un tableau pour le Musée. — Vote du crédit.

La prochaine séance du Conseil municipal de Tourcoing est fixée à aujourd'hui jeudi.

Armentières—OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. Julien Doostaeghe, ouvrier de filature à Armentières, n'a trouvé rien de mieux, pour se venger de gens qui, au cabaret, ne voulaient pas trinquer avec lui, que de se livrer à des actes obscènes en plein public.

Arras. — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Un vide prévu depuis longtemps, mais non moins douloureux pour cela, vient de se produire dans le haut clergé de notre diocèse.

M. l'abbé Herbet, chanoine titulaire de la cathédrale, ancien principal du collège d'Arras, et membre démissionnaire de l'Académie de cette ville, en 1830, vient de succomber après une longue maladie, qui avait, il y a bien longtemps déjà, paru assez grave pour exiger les derniers et solennels secours de la religion, administrés d'habitude par l'évêque aux membres de son chapitre.

» M. l'abbé Herbet avait atteint un âge très avancé et laissera, non-seulement dans le monde religieux, mais aussi dans toutes les classes de la société, de profonds et légitimes regrets.»

— La réunion des délégués provoquée par le *Courrier du Pas-de-Calais*, a décidé de présenter la liste sénatoriale suivante : M. Paris, sénateur sortant, Mathieu, Livois et Hermary, anciens députés.

— Le train de Saint-Pol qui doit arriver à Arras à neuf heures 12 minutes du soir, est entré en gare, hier, avec trois quart d'heures de retard, par suite d'un accident arrivé à Ligny-Saint-Flochel.

Une erreur d'aiguillage avait dirigé ce train sur une voie de stationnement, où était garé un train de marchandises. Heureusement, la marche était beaucoup ralentie, et il n'y a eu qu'un simple tamponnement. Le mécanicien, toutefois, aurait, dit-on, reçu quelques contusions.

Heudicourt. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 27 décembre 1881, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe dans la commune de Heudicourt (Somme).

Anzin. — Une bonne au service de Mme Poisson, ayant à procéder au netoyage extérieur d'une fenêtre était montée imprudemment sur le balcon du premier étage.

Par suite d'un faux mouvement elle a été précipitée sur le sol et s'est faite une large blessure à la tête.

Relevée sans connaissance, elle a reçu immédiatement, les soins d'un médecin, mais on ne croit pas qu'elle survive aux suites de cet accident.

Boulogne-sur-Mer. — Le désarmement des bateaux de pêche est commencé. Cette saison des harengs, ainsi écourtée, sera la plus triste constatée depuis un demi-siècle, sous le rapport des pertes d'homme, de filets et d'engins de toute sorte. L'administration de la marine devra aider nos pêcheurs dans une large mesure.

Marœuil. — Mardi, vers trois heures du soir, le sieur Videbien, extracteur de grès et silex à Marœuil, travaillait, avec plusieurs de ses ouvriers, derrière les murs de l'ancienne abbaye, à Mont-Saint-Eloy, du côté de Neuville-St-Vaast.

Il se trouvait dans une carrière de grès avec l'un d'eux, Auguste Lefebvre, dit Valenciennes, célibataire, âgé de 47 ans, habitant aussi Marœuil.

Un éboulement, que rien ne faisait prévoir, survint inopinément et renversa les deux travailleurs. Plusieurs de leurs camarades accoururent.

Videbien avait les jambes engagées sous une masse de terre et Lefebvre était entièrement recouvert, sauf le bras droit, resté libre. Dans la main était la pipe de la victime, convulsivement serrée, et cette pipe fumait.

On se mit à l'œuvre avec ardeur et à peine s'écoula-t-il trois minutes entre l'accident et le dégagement complet des deux ouvriers. C'était trop cependant, car Leebvre était mort.

Quant à Videbien, les blessures qu'il a reçues, outre qu'elles ne mettent pas sa vie en danger, n'entraîneront probablement pas une incapacité de travail.

Calais. — Mardi, vers midi, la femme Rohart, âgée de 57 ans, s'est placée volontairement sur la voie du chemin de fer de Calais à Dunkerque, près de Marck. Cette femme qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale et s'était déjà jetée à l'eau au mois de juillet dernier, a été tamponnée par le train et rejetée sur le côté de la voie où elle n'a pas tardé à expirer.

Houplin. — Un magasin et une grauge appartenant à M. P. Duhayon, cultivateur à Houplin, a été rédnit en cendres lundi. Pertes : 15,000 francs. Assurance 14,700 fr.

Inchy-Beaumont. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un inconnu a pénétré dans la cour de M. Tamboise, boulanger à Inchy, s'est rendu dans l'écurie où se trouvaient deux chevaux, a détaché le meilleur, estimé mille fr., l'a garni de son harnachement et l'a emmené sans plus de gêne que s'il lui avait appartenu, et sans que les époux Tamboise se soient aperçus de rien.

Des tullistes l'ont entendu vers deux heures du matin traverser Inchy dans la direction de Cambrai.

Malgré les plus actives recherches ni le voleur, ni le cheval n'ont été retrouvés.

Montreuil. — On nous écrit de divers points de l'arrondissement, dit la *Montreuilloise*, au sujet d'un projet de construction d'un tramway à vapeur de Verton à Aire.

Un arrêté préfectoral vient d'autoriser les agents, chargés des études, à pénétrer dans les propriétés privées, et les communes désignées en cet arrêté indiquent que le projet traverserait les territoires de Rang-du-Fliers, Verton, Wailly, Ecuires, Montreuil, Neuville, Estrée, Recques, Inxent, Beussent, Enquin, Preures, Hucqueliers, Wicquinghem, Ergny, Aix-en-Ergny, Rumilly, Verchocq, Coupelle-Vieille et Fruges.

La publication de cet arrêté a été vue avec plaisir par les habitants des villages traversés, et l'on peut dire qu'à peine éclos, le projet a réuni toutes les sympathies des populations qu'il doit desservir.

Ce projet pénètre, en effet, dans les régions tout à fait déshéritées au point de vue des transports rapides, et relierait directement Fruges et Hucqueliers à Montreuil.

Les études paraissent être commencées, car les agents qui en sont chargés ont déjà été aperçus en différents endroits du parcours.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 DÉCEMBRE. Marie Rogé, rue de l'Arc, 8. — Gustave Devos rue Jacquart, 2, cour Masurel. — Flore Vermeersch, rue du Fontenoy, 41. — Gaston Moulard, rue Drouot, 3. — Florimond Fleurquin, Grande-Rue, 63. — François Reeze, rue du Pile, 45. — Louis Desomère, rue de la Banque, 3, cour Desfontaines. — Léonie Barbey, rue de la Barbe d'or, cour Bouchez, 51. — Henri Debène, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Clémence Hauwel, rue Nabuchodonosor, maisons Vienne. — Marie Duquesne, au Hutin, maisons Duthoit — Emile Carpentier, rue de l'Industrie, 11. —, Jean Barras, rue Ste-Elisabeth, 21. — Charles Eckelaers, rue de Soubise, 6. —Zoé Vantieghem, rue de l'Ouest, chez Popelier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 DÉCEMBRE. — Marthe Leenaert, 9 jours, rue Daubenton, 89. — Thieuw, présenté sans vie, rue d'Italie, aux bâtiments de la fille de la Clef d'or. — Henri Derreumaux, 45 ans, charbonnier, rue de Lannoy, fort Derprez, 23. — Ferret, présentée sans vie, boulevard de Strasbourg, en face du Couvent.— Edmond Bayart, 6 mois, rue Ste-Elisabeth, 9.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 25 DÉCEMBRE. Henri Leclercq, 22 ans, tisserand, et Apolline Dekoster, 23 ans, tisserande. — Charles Sonneville, 24 ans, teinturier, et Philomène Dewaegenaere, 22 ans, tisserande. — Henri Vanderheggen, 62 ans, mécanicien, et Louise Gaudau, 54 ans, concierge présumée. — Alphonse Sperlaeken, 26 ans, typographe, et Rosalie Leclercq, 19 ans, tisserande. — Félix Mondet, 25 ans, dresseur, et Aimée Lebrun, 30 ans, peigneuse. —Jacques Vandurm, 42 ans, tisserand, et Marie Cordier, 38 ans, soigneuse. —Célestin Delmotte, 22 ans, appréteur, et Marie Petit, 21 ans, bobineuse. — Henri Rossel, 28 ans, teinturier, et Henriette Motte, 28 ans, sans profession. — Augustin Carlier, 24 ans, secrétaire au commissariat central de police, et Julia Branquard, 18 ans, sans profession. — Reini Delbeke, 25 ans, lamier, et Louise Lestienne, 25 ans, couturière. — Pierre Lecomte, 42 ans, tisserand, et Sophie Vanderbeeken, 43 ans, ménagère. — Jules Dubus, 33 ans, employé de commerce, et Eugénie Legrand, 28 ans, marchande mercière, — Henri Bulteau, 29 ans, directeur de tissage, et Marie Leman, 34 ans, sans profession. — Alphonse Dujardin, 34 ans, et Marie Barbier, 24 ans, servante.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 DÉCEMBRE. Ursule Bouillet, rue du Moulin. — Louise Dewitte, Croix-Rouge. — Jules Lecru, Marlière. — Silvie Florin, rue de la Cité. — Albert Vienne, chemin des Mottes. — Philibert Scarbecq, rue de la Latte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 DÉCEMBE. — Jules Six, 83 ans, 10 mois, Hospice-Général. — Victorine Lemaire, 2 ans, 8 mois, rue Houchard. — Fidèle Tiberghien, 1 mois, au Flocon. —Julie Serite, 80 ans, 7 mois, rue Nationale.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-CARRÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Louis LEPERS, décédé à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 79e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. —L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Verte-Rue.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT DU MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

Vous êtes prié d'assister aux OBITS qui seront célébrés en la paroisse Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur BAYART-CUVELIER, marguillier de la paroisse, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1881, dans sa 82e année, 1° vendredi 30 décembre, à 9 heures, par la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, 2° samedi 31, à 7 heures, par la Confrérie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, 3° samedi 31, à 7 heures 1/2, par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Tourcoing, le vendredi 30 décembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CLÉMENTINE DELATTRE, veuve de Monsieur AMABLE DUMANOIR, décédée à Tourcoing, le 26 décembre 1880, dans sa 66e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique

Bruxelles. — *La réforme électorale.* — La section saint-gilloise de la Ligue de la réforme électorale a tenu lundi soir un grand meeting, chaussée de Waterloo.

Le bureau était présidé par M. le représentant Féron, ayant à ses côtés son collègue de la Chambre M. Demeur. M. Féron a dit quel était le but du meeting: « arriver à la suppression du cens électoral et, pour atteindre ce but, la révision de l'article 47 de la Constitution est nécossaire. »

Les orateurs qui ont parlé après M. Féron, MM. Huysmans, Van Cauberg et l'avocat Robert, sont également d'afiis qu'il faut supprimer cet article.

Dimanche M. Pierre Splingard a fait à Jumet, devant un auditoire de cinq à six cet personnes, une conférence sur la réforme électorale. La résolution suivante a été adoptée par acclamation :

« Le meeting, réuni le 25 décembre 1881, décide qu'il sera formé à Roux-Jumet une section de la Ligue nationale pour la révision de l'article 47 de la Constitution et l'extension la plus large du droit de suffrage. »

Tournai. — Un accident est arrivé hier matin vers 9 h. à la gare dans les ateliers servant à la remise des locomotives. Un tube d'une d'entre elles ayant fait explosion, un flot de vapeur bouillante s'en est échappé qui a atteint un chauffeur au côté droit et lui a causé de vives brûlures. Le chauffeur est de la ville ; il a été immédiatement transporté à son domicile.

Pottes. — Un incendie, que la rumeur publique attribue à la malveillance, a éclaté dimanche dernier dans une meule de grain, sise à Pottes, à proximité de la ferme dite de Bailli, à trente mètres au moins de la route pavée. Tous les secours ont été inutiles.

Il y a assurance par la compagnie des Propriétaires-Réunis. La perte peut être évaluée au chiffre de 3000 fr.

Cette meule appartenait à M. Pierre-Joseph Deleplanque, fermier à Celles.

Mons. — On lit dans le *Hainaut* : « Les pêcheurs amateurs de Mons et des environs ont résolu d'adresser une pétition à la Législature à l'effet d'obtenir le retrait de l'article de la loi nouvelle sur la pêche, qui défend de pêcher le brochet à la ligne à l'aide d'amorce vivante. C'est là, en effet, presque le seul moyen de prendre le brochet. En outre, on sait que le brochet est grand destructeur de nos rivières; il est vorace et ne se nourrit que de poissons; il dépeuple donc nos rivières, et le détruire est rendre un véritable service. »

FAITS DIVERS

UNE NOUVELLE PUBLICATION est annoncée. *Le Moniteur des Employés de chemins de fer* commencera à paraître la semaine prochaine.

— On télégraphie de Naples au *Daily News* du 24 décembre que les éruptions du Vésuve deviennent plus intenses. De grands flots de laves coulent le long du versant oriental de la montagne.

— On télégraphie de Saint-Pétersbourg, 24 décembre : Le *Messager du Gouvernement* annonce que le 19 décembre au matin un vol a été commis dans la caisse de la Chambre des Finances de Sébastopol. Le vol a été commis à l'aide d'une mine. Il manque 47,000 roubles dans la caisse. Des recherches actives ont été faites à l'intérieur du pays et à Constantinople. Trois personnes munies de 27,000 roubles, provenant du vol ont été arrêtées à Armansk.

— On écrit de Plaisance :

Un crime horrible a été commis dans la commune de Farini d'Olmo. Le soir du 3 décembre, vers 6 heures, deux individus du hameau Unghia Soprana se rendirent à la municipalité de Farini d'Olmo pour faire la déclaration du décès d'un enfant nommé Antonio Forlini, trouvé mort dans un buisson. La déclaration fut reçue par le secrétaire Blanchi, chargé de l'état civil, qui deqait délivrer l'ordre de l'inhumation. M. Blinchi entrevit quelque chose d'obscur dans la déclcration et conçut des soupçons. Il interrogea les deux individus, qui racontèrent que l'enfant s'était égaré ce jour-là vers midi ; que sa mère l'ayant cherché, l'avait trouvé, vers trois heures de l'après-midi, étendu sur le dos dans un buisson, le long d'une haie. Il avait le visage écorché et était déjà mort. Sa mère, exaspérée et folle de douleur, l'avait pris dans ses bras et porté chez elle.

» M. Bianchi comprit afissitôt que l'enfant avait été tué, mais il ne laissa rien transpirer de ses soupçons ; il se contenta de colorer par un prétexte son refus de délivrer la permission d'enterrement. Le lendemain matin le médecin M. Rossi visita le cadavre et constata qu'il avait le visage horriblement défiguré. La mâchoire inférieure avait été arrachée ; toutes les dents manquaient, l'œil droit ne se trouvait plus dans son orbite, le nez avait entièrement disparu, l'os maxilaire avait été en partie emporté, le front était frecturé, le crâne rendait à sa percussion le son d'un pot fêlé. Tout le visage n'était plus qu'une énorme cavité informe, sanglante, contournée se ulement par les os frontaux et faciaux brisés.

» M. Blanchi dénonça le fait au préteur en joignant à la dénonciation le rapport du médecin. Le préteur envoya sur les lieux les carabiniers et pria le docteur Rossi de procéder à une visite plus minutieuse du cadavre. Le lendemain matin, 5 décembre, le préteur du mandement se rendit en compagnie du greffier à Farini d'Olmo et visita le hameau Unghia Soprano.

» Le docteur Rossi procéda à l'autopsie du cadavre et constata que l'enfant avait été étouffé, qu'on lui avait brisé le crâne, déchiré et brûlé le visage. Les coupables ont fait des aveux. L'auteur principal de l'assassinat est une femme qui jusqu'à présent a fait preuve du plus révoltant cynisme. Elle a eu pour complice son mari F. G., qui avait fait la déclaration de décès à la municipalité »

— Le gouvernement du canton du Tessin annonce que l'église du Saint Gothard restera ouverte, cet hiver, comme par le passé, pour les voyageurs indigents.

Pendant cette année, les moines de l'hospice ont logé et nourri 15,730 voyageurs pauvres.

— Une Commission d'initiative, composée des quatre journaux de Reims, et présidée par le capitaine des sapeurs-pompiers de la ville, a organisé un grand festival au bénéfice des familles des incendiés de Vienne et des naufragés de Boulogne. Toutes les sociétés musicales de la ville, les artistes du Gran-Théâtre, l'orchestre ont offert gracieusement leur concours.

Grâce à l'accord complet, en présence d'une œuvre de charité des quatre feuilles d'opinions différentes, le concours de toute la population est assuré. Cette fête a lieu lundi.

— LES MÉSAVENTURES DE LY-CHAO PÉ.— Nos lecteurs se souviennent de Ly-Chao Pé, le mandarin qui a donné, il y a quelque temps, une conférence au théâtre de Lille, au profit des écoles laïques.

Ce mandarin, condamné à mort dans son pays, s'est réfugié en France, il y a plusieurs années, et y a exercé diverses industries. Lorsqu'il a connu suffisament notre langue, Ly-Chao Pé s'est fait conférencier, afin de faire connaître les mœurs et les usages de l'empire du Milieu. Dernièrement, il se trouvait en province, où il était allé faire des conférences, lorsqu'il apprit la mort de Mme Tcheng, femme du premier secrétaire de l'ambassade chinoise à Paris. Il revint précipitamment à Bordeaux et courut à la gare d'Orléans pour prendre le train de Paris.

Malheureusement, dans sa précipitation, il égara sa valise qui contenait son costume de mandarin, une certaine somme en billets de banque et des papiers importants. M. Ly-Chao Pé s'est rendu, à la préfecture de police, où il a fait sa déclaration ; mais, jusqu'à ce moment, la valise est devenue introuvable.

—La Chine qui s'intéresse aux choses de l'Occident ! Le fait est à noter. On vient de recevoir au Muséum britannique une histoire chinoise de la guerre franco-allemande de 1870-71. Les historiens Wang-Taon et Chang-Tsem-Ling commencent par un parallèle entre la Chine et l'Europe; puis ils racontent la guerre. Cette histoire a 8 volumes.

La célèbre entrevue des *Puen-ni-ten-ti* (Benedetti avec le roi de Prusse à *Im-sse* (Ems), les différentes batailles, la catastrophe de *Tze-tan* (Sedan), ainsi que le siège de Paris, sont décrits dans leurs plus minutieux détails.

L'ouvrage s'arrête à l'élection de Mak-ma-hon comme président de la République.

—ECHEC AU ROI.—La Société des Joueurs d'Echecs de Vienne, présidée par M. le baron Albert de Rothschild, s'il vous plaît, a organisé un concours international d'échecs. Il s'ouvrira le 10 mai 1882. Les conditions et les prix du tournoi sont de hautes valée et montrent de quelle importance seront ces assises internationales du *mat* et de *l'échec au Roi !* Les prix s'élèvent à 5,000, 2,000, 1,000, 500, 300, 200 fr. Le prix de l'enjeu pour chaque joueur est de 100 fr. Le tournoi commencera, comme nous l'avons dit, le 10 mai 1882; les demandes d'admission doivent être faites au plus tard le 2 mai 1882.

— L'*Univers illustré* se livre à un calcul amusant au sujet du traité que Mme Patti et M. Nicolini ont passé avec un agent américain.

Mme Patti chantera quatre morceaux dans chacun de ces concerts, et recevra tous les soirs trente-deux mille francs par morceau. M. Nicollini qui devra également chanter quatre morceaux, ne touchera que deux mille francs, sois cinq cents francs par morceau.

Les voilà donc tous les deux sur l'estrade, la Patti et Nicolini, attaquant le duo du premier acte de la *Traviata*.

Ce duo contient deux cent neuf mots.... Cent un pour Violetta et cent huit pour Alfredo. Cela met le mot à soixante dix-neuf francs vingt pour la Patti et à quatre francs soixante pour Nicolini.

L'orchestre joue la ritournelle. Le duo commence. Violetta s'écrie :

— *Oh ! qual pallor !* (ci trois mots : 257 fr. 60 c.)

Un moment de silence... puis elle aperçoit Alfredo, et se récrie :

— *Vol qui* (150 fr. 40).

Alfredo répond :

— *Cessata è l'ansia, che ni turbo ?* (32 fr. 40 c.)

— *Sto méglio.* (150 fr. 40).

Voici la fin du duo, la déclaratio finale :

— Dites-moi encore que vous m'aimez.

— Ah ! si je vous aime !

Alors les mots : *Amo ! Amo ! Amor !* vont et viennent de la Patti à Nicolini et de Nicolini à la Patti à 70 fr. 20 et à 4 fr. 60 pièce.

Il est loin le temps où Rachel écrivait toute joyeuse qu'elle venait de recevoir 2,200 francs pour une représentation des *Horaces* !...

LE TÉLÉPHONE A MULOUSE

On écrit de la Mulhouse au *Journal d'Alsace* !

Ces jours derniers, le bureau du téléphone a été transféré du bâtiment principal de la poste dans une des ailes récemment construites, sans que toutefois le service ait été interrompu. Le chiffre des abonnés a maintenant atteint la centaine, et il y a en moyenne 300 communications échangées chaque jour. Plusieus administrations, telles que la direction de police etc. ainsi que plusieurs fabriques seront reliées prochainement au câble téléphonique ce qui nécessitera l'instalation d'un troisième appareil. Le service téléphonique qui, dans le commencement, nécessitait l'aide de plusieurs employés, n'est plus rempli que par une seule personne, à laquelle ses fonctions ne permettent certainement pas la moindre distraction. L'acquisition projetée du microphone n'obligera plus les abonnés à mettre l'appareil de communication contre l'oreille ; les paroles s'entendent alors distinctement ; sans que la personne avec laquelle on s'entretient ait besoin de se lever de son siège.

Il existe un autre inconvénient auquel n'a pas encore pu remédier : par suite des vibrations magnétiques, les paroles prononcés par un abonné sont également entendues par les abonnés des fils téléphoniques parallèles.

Dans quelques jours, les bureaux de l'administration télégraphique seront transférés dans le nouveau local attenant au bureau de la poste. Le nouveau bureau télégraphique est également aménagé. Le plafond ee la salle d'attente est orné de l'aigle impérial, entouré des armoiries ces huit principales villes de la Haute-Alsace et les murs sont recouverst de magnifiques arabesque.

VARIÉTÉS

HISTOIRE VRAIE D'UN FANTOME

L'autre soir, dans un vieux château, la conversation vint à tomber sur les apparitions, les revenantss, ces fantômes. Chacun se mit à conter son histoire, et insensiblement les jeunes femmes se rapprochèrent les unes les autres. On les voyait malgré elles, retourner, en frissonnant, la tête derrière leur fauteuil, lorsque les récits devenaient trop palpitants.

— Et vous, me dit-on, n'avez-vous pas aussi dans votre vie une aventure de revenant, une histoire à faire frémir ? Allons, soyez indiscret, et contez-nous quelque chose.

Je le veux bien, dis-je, et puisque vous m'en priez, je vous raconterai un fait absoument vrai, qui m'est personnel, et sur lequel je n'ai jamais ouvert la bouche, bien qu'il soit des plus étranges et des plus mystérieux. — Il y a longtemps de cela, je m'en souviens cependant comme si c'était hier. « A la fin de l'automne de 1858, j'allai voir un de mes amis, sous-préfet dans une petite ville du centre de la France. Depuis plusieurs mois il me tourmentait tellement pour que je vinsse le visiter dans son installation nouvelle, que je me décidai à quitter Paris. C'était d'ailleurs un ami des plus intimes, un vieux compagnon d'enfance et de jeunesse : j'avais assisté à son mariage, sa femme était charmante de bonté et de grâce et le jeune ménage tenait à me montrer son bonheur dans toute son intimité et de plus à me présenter deux jolies petites filles nées dans la résidence.

« Le Parisien fut fêté, choyé, ai-je besoin de le dire, et bientôt initié à tous les secrets de l'administration. Trois jours après mon arrivée, je connaissais la ville entière, que l'on avait fait défiler pour moi dans le cabinet et dans le salon de la sous-préfecture. Quant aux curiosités, au vieux château, aux ruines, aux fabriques, je les possédai bientôt à fond. Cette besogne terminée, je priai mon ami de me laisser vivre plus calme et nous passâmes notre temps à diviser entre nous, sans le secours d'aucun administré.

» Chaque jour, vers quatre heures, A... faisait atteler son phaéton pour faire une promenade et nous ne revenions en ville qu'à l'entrée de la nuit. Les environs de X... furent bientôt épuisés. « Demain, me dit un soir mon hôte, nous irons plus loin que d'habitude, je veux te conduire aux *Pierres-Noires*; ce sont d'anciens dolmens fort curieux, situés dans les landes isolées et sauvages qui ne te déplairont pas ; ma femme ne les connaît pas encore, nous l'emmènerons. »

» Le lendemain nous partions à l'heure dite, A... conduisait ; sa jeune femme était à ses côtés. Quant à moi, j'occupais seul la banquette de derrière ; nous n'étions accompagnés par aucun domestique afin de rester entre nous.

» Il faisait ce soir-là un temps gris et sombre ; le paysage, en effet, n'était point gai, et, lorsque nous arrivâmes aux *Pierres-Noires*, le jour commençait déjà à tomber. Nous mîmes pied à terre. A... garda les chevaux ; et nous fîmes, avec sa jeune femme, quelques pas dans les champs pour aller voir de près les gigantesques vestiges de la religion des Druides, nos ancêtres. Ma compagne voulut gravir le sommet de l'autel gaulois, j'étais placé sur les premières marches : je vois encore sa silhouette élégante drapée dans son grand châle rouge, son voile flottant autour d'elle.

» — Comme c'est beau ! mais ne trouvez-point que tout cela est bien sinistre, me dit-elle, en étendant sa main vers la lande déserte et l'horizon sombre qu'éclairaient à peine les derniers rayons du jour. Le vent du midi soufflait avec violence et sifflait dans les arbres rabougris qui entouraient les dolmens. Pas une habitation, pas un être humain.

» Nous regagnâmes, silencieusement et hâtant le pas, la voiture.

» Il faut nous presser, dit A... : le ciel est menaçant ; à peine aurons-nous le temps d'arriver à X... avant la nuit noire.

» Nous enveloppâmes soigneusement les genoux de Mme A... de couvertures ; elle ramena son voile sur son visage ; et les chevaux s'enlevèrent au grand trot.

» Le jour baissait, comme je l'ai dit, mais la nuit n'était pas encore venue. La route formait comme un long sillon clair dans la campagne. Quelques bouquets de sapins çà et là, des genêts, aucune autre trace de végétation. Le froid ne tarda pas à nous saisir ; le vent sifflait avec fureur, et l'on entendait seulement le trot cadencé des chevaux et le tintement strident et clair de leurs grelots. Aucun de nous ne parlait. J'avais les bras accoudés sur le dossier de la banquette, ma tête appuyée contre les épaules de mon ami afin de me garantir du vent. Je pensais alors, à quoi, à Paris, à notre jeunesse, j'étais emporté par la Folle du logis, et bien loin de X..., lorsque tout à coup, je sentis l'étreinte d'une main qui se crispait sur mon épaule. Je tournai brusquement la tête. Une horrible apparition se présenta à mes yeux : A la place vide à mes côtés, une femme hideuse, décharnée, aux yeux sans globe, était assise. Je voulus pousser un cri ; le fantôme plaça son doigt sur sa bouche pour m'imposer le si-